



EURO EVOLUTION

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général.



**Un objectif de coupon de 7%
+ 25% de la hausse du DJ Euro Stoxx 50®^(*)
conditionné par une hausse ou une stabilité annuelle de l'indice.**

À partir de la 2^{ème} année, une opportunité de cumuler un gain de 7% par année écoulée et une indexation de 25% à la hausse des marchés actions européens, en cas de performance annuelle positive ou nulle de l'indice depuis l'origine.

Le capital initialement investi n'est pas garanti à l'échéance si l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une baisse de plus de 40% à cette date.

Une protection à l'échéance du capital initialement investi si l'indice DJ Euro Stoxx 50® n'a pas enregistré de baisse de plus de 40% à cette date.

Durée d'investissement conseillée : 8 ans.

Éligibilité : Assurance-vie et compte titres.

Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance.

^(*) Hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50® sur la période.



Un mécanisme de maturité anticipée activable à partir de la 2^{ème} année

Si la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® (*hors dividendes*) est positive ou nulle à une des dates de constatation annuelle (*1^{ère} année exclue*), un mécanisme de maturité anticipée est activé.

L'investisseur reçoit :

**100% de son capital initial
+ un gain de 7% par année écoulée
+ 25% de la performance positive de l'indice
depuis l'origine**

Une protection du capital à l'échéance jusqu'à -40% de baisse de l'indice

À l'échéance des 8 ans et en l'absence de maturité anticipée, on observe la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis l'origine (*hors dividendes*).

Si cette performance est positive ou nulle, l'investisseur reçoit :

**100% de son capital initial
+ un gain de 7% par année écoulée (soit 56%)
+ 25% de la performance positive de l'indice
depuis l'origine**

Si cette performance est négative mais supérieure ou égale à -40%, l'investisseur reçoit :

100% de son capital initial

Sinon, l'investisseur reçoit :

la Valeur Finale¹ de l'indice DJ Euro Stoxx 50®

Dans ce dernier scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance, à hauteur de la baisse de l'indice depuis l'origine.

¹La Valeur Finale de l'indice est déterminée en pourcentage de sa valeur à l'origine.

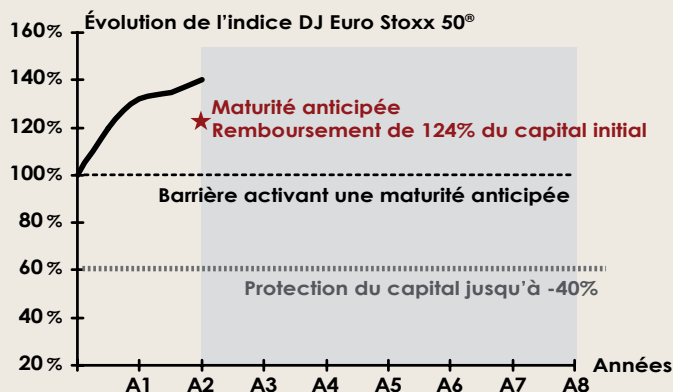
NORTIA - Société de Courtage d'Assurances

215, Avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1
Tél : 03 28 04 04 04 - Fax : 03 28 04 65 30

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Marché haussier à court terme

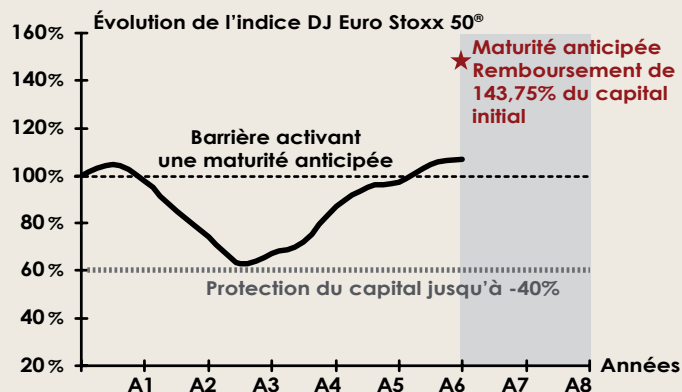


En année 2, la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est positive et égale à +40%. Le mécanisme de maturité anticipée est activé et l'investisseur reçoit :

- 100% de son capital investi
- + 2 x 7% correspondant à un gain de 7% par année écoulée
- + 10% correspondant à 25% de la performance positive de l'indice

soit un remboursement de 124% du capital initial, correspondant à un TRA de 11,36%.

Marché haussier à moyen terme



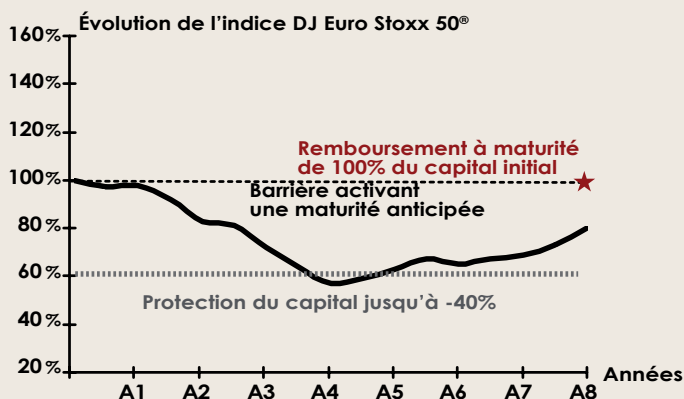
La performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est négative aux années 2 à 5, le produit continue.

En année 6, la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est positive et égale à +7%. Le mécanisme de maturité anticipée est activé et l'investisseur reçoit :

- 100% de son capital investi
- + 6 x 7% correspondant à un gain de 7% par année écoulée
- + 1,75% correspondant à 25% de la performance positive de l'indice

soit un remboursement de 143,75% du capital initial, correspondant à un TRA de 6,24%.

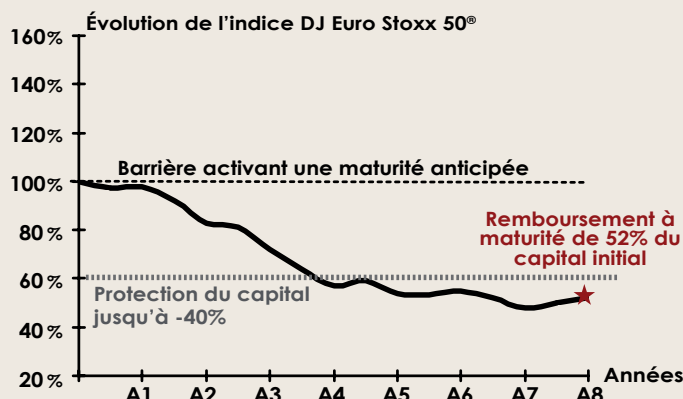
Marché durablement baissier



La performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est négative aux années 2 à 8.

Cette performance négative est néanmoins supérieure à -40% à la date d'échéance (année 8). Le capital de l'investisseur est donc remboursé à hauteur de 100% du capital initial, ce qui correspond à un TRA de 0%.

Marché durablement et fortement baissier



La performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est négative aux années 2 à 8.

En année 8, la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est inférieure à -40% et égale à -48%. L'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 52% du capital initial, ce qui correspond à un TRA de -7,85%.

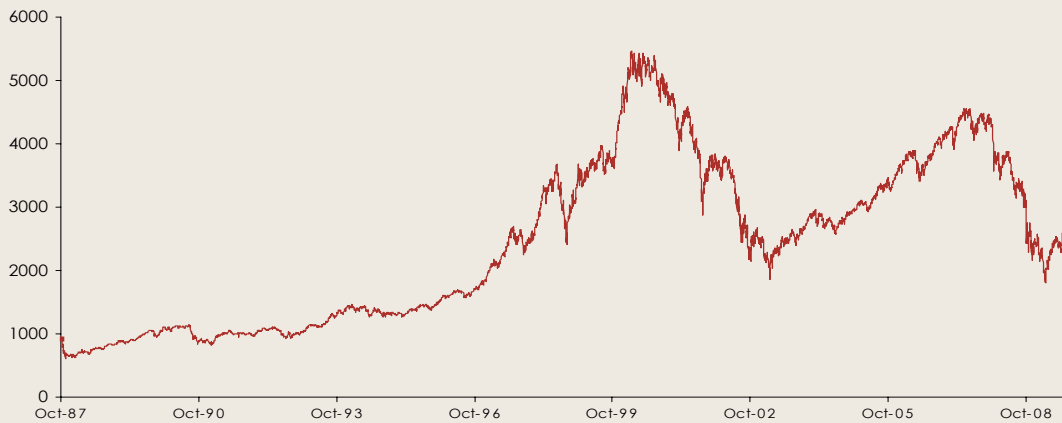
L'investisseur subit alors une perte en capital.



Le DJ Euro Stoxx 50® : l'indice de référence des valeurs européennes

L'indice DJ Euro Stoxx 50® est composé des 50 valeurs les plus importantes de la zone euro représentant les plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie européenne. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx50®

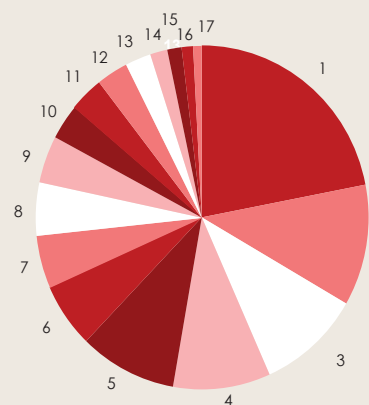


LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Source : Reuters, du 06/10/87 au 06/10/09

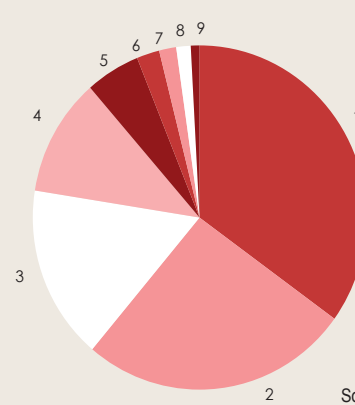
Répartition sectorielle

- 1 - Banque 21,9%
- 2 - Services publics 11,5%
- 3 - Opérateurs télécoms 9,9%
- 4 - Assurance 9,5%
- 5 - Pétrole & Gaz 9,4%
- 6 - Chimie 6,0%
- 7 - Biens & services industriels 5,1%
- 8 - Agroalimentaire 5,0%
- 9 - Technologie 4,3%
- 10 - Santé 3,4%
- 11 - Biens d'équipement 3,2%
- 12 - Construction 3,1%
- 13 - Automobile 2,4%
- 14 - Média 1,7%
- 15 - Ressources basiques 1,5%
- 16 - Distribution 1,2%
- 17 - Services financiers 0,7%



Répartition géographique

- 1 - France 34,9%
- 2 - Allemagne 26,2%
- 3 - Espagne 16,3%
- 4 - Italie 11,2%
- 5 - Pays-Bas 5,2%
- 6 - Finlande 2,4%
- 7 - Luxembourg 1,5%
- 8 - Belgique 1,4%
- 9 - Irlande 0,9%



Source : www.stoxx.com, le 12/10/2009

Avantages

- Si l'indice DJ Euro Stoxx 50® est stable ou enregistre une progression depuis l'origine à l'une des dates de constatation annuelle (première année exclue), un mécanisme de maturité anticipée est activé. L'investisseur reçoit 25% de la performance positive de l'indice majorée du remboursement de l'intégralité de son capital et d'un gain de 7% par année écoulée.
- Si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé et que la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle à la date de constatation finale, l'investisseur reçoit alors 25% de la performance positive de l'indice majorée du remboursement de l'intégralité de son capital et d'un gain de 7% par année écoulée.
- Si la performance de l'indice depuis l'origine est comprise entre 0% et -40% à la date de constatation finale, l'investisseur bénéficie alors du remboursement de l'intégralité de son capital initial.

Inconvénients

- La protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 15 janvier 2010, et conservant l'instrument financier jusqu'à sa maturité effective. La valeur de Euro Evolution peut être à tout moment inférieure ou supérieure à sa valeur nominale de 1000 euros fixée à l'émission. En effet, celle-ci reste fonction des différents paramètres de marché l'influençant.
- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. En effet, à la date d'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur subira une perte en capital si l'indice DJ Euro Stoxx 50® termine en baisse de plus de 40% depuis l'origine.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

Principales caractéristiques financières

<p>Type Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance</p> <p>Emetteur SG Option Europe, filiale à 100% de Société Générale</p> <p>Garantie Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)</p> <p>Devise EUR</p> <p>Cotation Bourse du Luxembourg</p> <p>Code Isin FR0010815621</p> <p>Date d'émission 04 novembre 2009</p> <p>Eligibilité Assurance-vie et compte titres</p>	<p>Date d'échéance 23 janvier 2018</p> <p>Date de constatation initiale 15 janvier 2010</p> <p>Période de Commercialisation Du 04 novembre 2009 au 15 janvier 2010 Du 04 novembre 2009 au 15 janvier 2010, le prix d'offre progresse régulièrement à un taux annuel de 0,30% pour atteindre 1 000 Euros le 15 janvier 2010</p> <p>Valeur nominale initiale 1 000 Euros (le 15 Janvier 2010)</p> <p>Prix d'émission 99,94% de la valeur nominal initiale</p> <p>Maturité anticipée Mécanisme de maturité anticipée activable tous les ans à partir du 16 janvier 2012 (inclus)</p>	<p>Sous-jacent Indice DJ Euro Stoxx 50® (Bloomberg : SX5E Index)</p> <p>Marché secondaire Liquidité hebdomadaire avec une fourchette d'achat/vente maximum de 1%</p> <p>Commission de souscription Néant (Hors frais de courtage éventuellement facturés par l'intermédiaire financier)</p> <p>Commission de distribution Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de l'instrument financier) dont le montant maximum est égal à 1% du montant effectivement placé</p>
---	---	---

Avertissement

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. La documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit est garanti par Société Générale, selon les termes prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. Dans ce cas, l'investisseur supporte infime un risque de crédit sur Société Générale. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. **La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.** L'émission fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au programme approuvé par la CSSF et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Le programme, les suppléments à ce programme, les Final Terms et la traduction du résumé en langue française du programme sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers et sur le site «prospectus.soggen.com». Le produit comporte un effet de levier c'est à dire que soit l'émetteur du produit peut emprunter des fonds pour investir plus de 100% du montant investi initialement par l'investisseur dans le(s) actif(s) sous-jacent(s) soit l'émetteur d'un sous-jacent peut emprunter des fonds pour investir plus de 100% de son actif dans d'autres actifs, ce qui implique dans les deux cas des risques supplémentaires. Ainsi, la valeur du produit amplifiera les mouvements à la hausse comme à la baisse dans la valeur des actifs sous-jacents ou dans la valeur de ces autres actifs, et le produit pourra perdre toute valeur.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est proposé dans le cadre du Contrat d'Assurance-vie (ci-après le «Contrat d'Assurance-vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance-vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents au dit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et hors frais relatif au cadre d'investissement.

Dow Jones Euro Stoxx 50®

Le Dow Jones Euro Stoxx 50® [ou tout autre indice applicable] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'État du Delaware et sise à New York, États-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs [ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique] basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.